



ASSOCIATION NOTRE VILLAGE

La commune de :
(Nom et code postal)

Représentée par son Maire :

E-mail : Site internet :

Nombre d'habitants* :

*population totale recensée par l'INSEE, mise à jour annuellement.

- Décide d'adhérer à NOTRE VILLAGE** en tant que membre actif.
- S'engage** à verser sa **cotisation annuelle** à **NOTRE VILLAGE** sur la base fixée à l'unanimité par l'Assemblée Générale avec un minimum de **15.24 €** :
 - 0.60 € par habitant par an (par commune jusqu'à 4000 habitants)
 - 2500 € par an (de 4001 à 5000 habitants)
 - 2700 € par an (de 5001 à 10 000 habitants)
 - 2800 € par an (au-delà de 10 000 habitants)



LABELLISATION « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

- Décide d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » et s'engage à régler un forfait Agenda 2030 local :**

<input type="radio"/> 2000 € (de 0 à 500 habitants)	<input type="radio"/> 6500 € (de 2501 à 3000 habitants)
<input type="radio"/> 2500 € (de 501 à 750 habitants)	<input type="radio"/> 7500 € (de 3001 à 4000 habitants)
<input type="radio"/> 3000 € (de 751 à 1000 habitants)	<input type="radio"/> 8000 € (de 4001 à 5000 habitants)
<input type="radio"/> 3500 € (de 1001 à 1500 habitants)	<input type="radio"/> 9000 € (de 5001 à 8000 habitants)
<input type="radio"/> 4500 € (de 1501 à 2000 habitants)	<input type="radio"/> 10 000 € (de 8001 à 10 000 habitants)
<input type="radio"/> 5500 € (de 2001 à 2500 habitants)	<input type="radio"/> Au cas par cas pour les communes de plus de 10 000 habitants

IMPORTANT : L'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir » ne peut se faire sans que la commune adhère à l'Association Notre Village.

A le

Signature

Dès réception du présent bulletin d'adhésion, Notre Village vous adressera une facture.